

Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2015

L'an deux mil quinze le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Denis FOURNIER pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Nathalie DUFRESNES, Grace JEANDON, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

Absent représenté : Philippe TORRES donne pouvoir à Isabelle VIDAL-MACHENAUD.

Absents non représentés : Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE,

1. **Présentation et vote des Comptes Administratifs :** Martine TYSSANDIER présente les comptes administratifs 2014 des Budgets Commune et Assainissement. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence d'Emma RAGO, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

- **Compte Administratif Budget Commune 2014 :** après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	435 205,59 €
Recettes	570 329,75 €
Résultat excédentaire	135 124,16 €
Section d'Investissement:	
Dépenses	181 775,87 €
Recettes	164 104,18 €
Résultat déficitaire	17 671,69 €

- **Compte Administratif Budget Assainissement 2014 :** après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés adopte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	77 415,61 €
Recettes	79 859,05 €
Résultat excédentaire	2 443,44 €
Section d'Investissement	
Dépenses	47 147,27 €
Recettes	95 001,32 €
Résultat excédentaire	47 854,06 €

2. **Adoption des Compte de Gestion 2014 :**

- **Compte de Gestion Budget Commune 2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le compte de gestion du Budget Commune 2014 établi par le comptable public. Est ainsi adopté le compte de gestion du Budget Commune 2014.

➤ **Compte de Gestion Budget Assainissement 2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le compte de gestion du Budget Assainissement 2014 établi par le comptable public. Est ainsi adopté le compte de gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2014.

3. Approbation de l'affectation du résultat Commune et Assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve l'affectation du résultat du Budget Commune et du Budget Assainissement.

4. Ouverture de crédit programme Investissement Budget Commune 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à une ouverture de crédits d'un montant de 7 000,00 € au programme d'investissement N° 239 – Article 2315.

5. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents du service technique voirie et bâtiments communaux.

6. Limitation de vitesse dans le bourg :

Le conseil municipal approuve la proposition du maire relative à la limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble du bourg de Saint-Sandoux, un arrêté municipal définira les modalités d'application de cette décision.

7. Acquisition terrain Mme BLONDEL pour régularisation :

Le conseil décide d'acquérir une parcelle sise chemin de Ceyran d'une superficie de 20 m² pour un montant de 100€ pour régularisation, cette parcelle étant située dans le domaine public.

Séance levée à 21h30

Le Maire,

Denis FOURNIER